

# RAPACES ET PRÉDATION SUR ÉLEVAGE

Oiseaux



En France, plusieurs rapaces sont capables de s'attaquer aux volailles domestiques ou d'élevage. La prédation survient essentiellement lorsque les volailles sont facilement accessibles. Certains rapaces peuvent même se spécialiser en s'alimentant exclusivement de volailles domestiques lorsqu'elles sont plus faciles à capturer que des proies sauvages.

## A SAVOIR

Si vous constatez une attaque dans un poulailler ou un élevage, il est plus probable que le responsable soit un mammifère (renard, fouine...) plutôt qu'un rapace. Si tel est le cas, veillez à bien enfermer vos animaux dans leur enclos la nuit et à renforcer l'enclos en enterrant le grillage dans le sol, en l'élevant à 1,8 m de haut minimum, en recourbant le haut vers l'extérieur et en bouchant les trous de plus de 5 cm. Voir aussi les **fiches médiation : Fouine et Renard roux**.

**Régime alimentaire :** elle s'alimente de rongeurs, reptiles, batraciens, insectes et vers de terre.

**Caractéristiques :** la Buse variable est le rapace le plus répandu en France. Elle chasse depuis un poste d'affût ou en vol stationnaire avant de fondre sur la proie. C'est un oiseau trapu, très souvent observé sur les poteaux en bord de route. Son vol est battu ou plané mais dépourvu de souplesse.

## QUELS SONT LES RAPACES CONCERNÉS ?

**Nom :** Buse variable (*Buteo buteo*)



© H Broguy

© B Deceuninck

**Poids :** 630-1350 g

**Taille / envergure :** 48-56 cm / 110-130 cm

**Distribution :** elle est présente partout en France.

**Habitat :** elle vit dans des milieux variés (bois, milieux ouverts, champs, prairies et marais).

## QUE DIT LA LOI ?

En France, tous les rapaces bénéficient d'un statut juridique qui fait d'eux des **oiseaux protégés**. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour ces oiseaux, la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids sont interdits tout comme la destruction et la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel. La perturbation intentionnelle des oiseaux notamment pendant la période de reproduction est également interdite.

Enfin, la loi condamne également la détention, le transport, le colportage, la naturalisation, la vente ou l'achat ainsi que l'utilisation commerciale ou non des rapaces (article 3. AM 29/10/2009).

**En résumé, il est interdit de porter atteinte aux rapaces, ainsi qu'aux sites de nidification (occupés ou non) et aux couvées.**

**Nom :** Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)



© E Barbelette

© S Desbrosses

**Poids :** 800-1500 g

**Taille / envergure :** 49-64 cm / 90-120 cm

**Distribution :** il est présent partout en France.

**Habitat :** il vit dans les forêts de conifères.

**Régime alimentaire :** l'Autour des palombes s'alimente d'oiseaux et de mammifères.

**Caractéristiques :** il est trapu mais agile en vol. Il alterne des séquences de battements et des glissés à bonne hauteur pour repérer une proie. Il peut aussi se percher en position droite pour rechercher une proie.

**Nom :** Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*)



© H Broguy

© PascalunePhoto

**Poids :** 185-350 g

**Taille / envergure :** 29-41 cm / 58-80 cm

**Distribution :** il est présent partout en France.

**Habitat :** l'Épervier d'Europe vit dans les forêts, parcs et jardins et parfois en ville.

**Régime alimentaire :** il s'alimente de petits oiseaux.

**Caractéristiques :** il a un corps fin et agile en vol. Il chasse en attaquant par surprise, vol rapide, souvent au ras des arbres, buissons et bâtiments. Il peut traquer les passereaux au sol, sous et dans les buissons.

Chez l'Autour des palombes et l'Épervier d'Europe il existe un fort dimorphisme sexuel : la femelle est bien plus grosse que le mâle. Le mâle Épervier est d'ailleurs trop petit pour s'attaquer aux volailles domestiques.

**Nom :** Milan royal (*Milvus milvus*)



© E Barbelette

© F Cahez

**Poids :** 950-1300 g

**Taille / envergure :** 61-72 cm / 140-165 cm

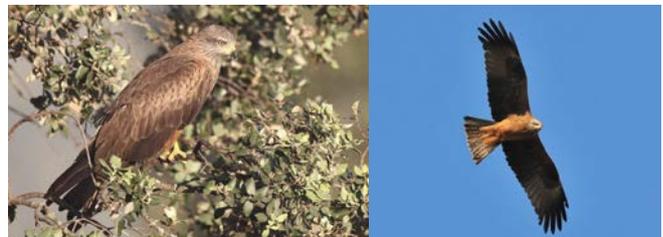
**Distribution :** le Milan royal est un migrateur partiel. Il peut être observé partout en France mais plus rarement sur les côtes Nord et en Bretagne.

**Habitat :** le Milan royal vit dans les paysages mixtes de forêts, de champs et d'étangs.

**Régime alimentaire :** il s'alimente de cadavres, déchets, vers de terre, insectes, poissons, reptiles, amphibiens, mammifères et oiseaux.

**Caractéristiques :** en chasse, il vole à une hauteur de 10 à 30 mètres en scrutant le sol. Il utilise au maximum le vol plané.

**Nom :** Milan noir (*Milvus migrans*)



© E Barbelette

© B Deceuninck

**Poids :** 650-950 g

**Taille / envergure :** 48-58 cm / 130-155 cm

**Distribution :** il est migrateur et n'est donc visible en France qu'en été. Il peut être observé sur toute la métropole mais plus rarement sur les côtes Nord.

**Habitat :** le Milan noir vit dans les forêts près des lacs, cours d'eau et marais et en ville.

**Régime alimentaire :** il s'alimente de cadavres, déchets, vertébrés, insectes et poissons.

**Caractéristiques :** il utilise au maximum le vol plané. Il est souvent observé en groupe de plusieurs milans.

## QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

**Il arrive qu'un rapace survole régulièrement les animaux domestiques ou d'élevage.**

Un rapace observé à plusieurs reprises survolant le jardin, le poulailler ou l'élevage risque un jour ou l'autre de s'attaquer aux animaux domestiques ou d'élevage (poules, canards, lapins..).

**Il arrive qu'un ou plusieurs animaux domestiques ou d'élevage aient été attaqués.**

Si la piste d'une attaque par un mammifère (renard, fouine...) a été écartée alors le coupable est probablement l'un des rapaces présentés dans cette fiche.

## LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

Pour que les rapaces ne puissent pas atteindre les animaux domestiques ou d'élevage (volailles, lapins...), un filet ou un grillage peut être tendu au dessus de l'enclos. Si cette solution est envisageable pour de petits enclos, elle est en revanche quasi-impossible à mettre en place sur de grands espaces. Heureusement, d'autres solutions existent.

### Anticiper pour éviter une attaque

Installer l'enclos à proximité d'une présence humaine dissuadera les rapaces de s'approcher. Supprimer, autour de l'enclos, les perchoirs sur lesquels les rapaces peuvent se poser pour guetter les volailles. Éviter de lâcher dans l'enclos de jeunes volailles en nombre car elles sont des proies faciles qui attirent les prédateurs. Éviter également de lâcher des volailles sans protection en été, période à laquelle les rapaces cherchent activement de la nourriture pour leurs petits.

### Augmenter le nombre de cachettes

**Aménager l'enclos en créant des abris** permet aux volailles de se mettre à couvert lors d'une attaque par

un prédateur. L'idéal est de recouvrir le sol sur plus de 40% de sa superficie en favorisant la végétation buissonnante, les haies, les arbustes et en disposant des branches et des abris (ex : tas de bois, palettes surélevées, etc.).

### Dissuader les rapaces d'attaquer

**Installer une radio**, fonctionnant toute la journée, au niveau de l'enclos, pour simuler la présence humaine (attention à la gêne occasionnée pour le voisinage). **Placer des ficelles, au dessus de l'enclos**, de façon à former un quadrillage non perméable à un rapace. Fixer sur celles-ci des dispositifs colorés (tissu, rubalise, papier brillant coloré) flottant au vent.



Photo d'un enclos aménagé pour éviter les attaques de rapaces © J Duval-Decoster (Association LOANA)

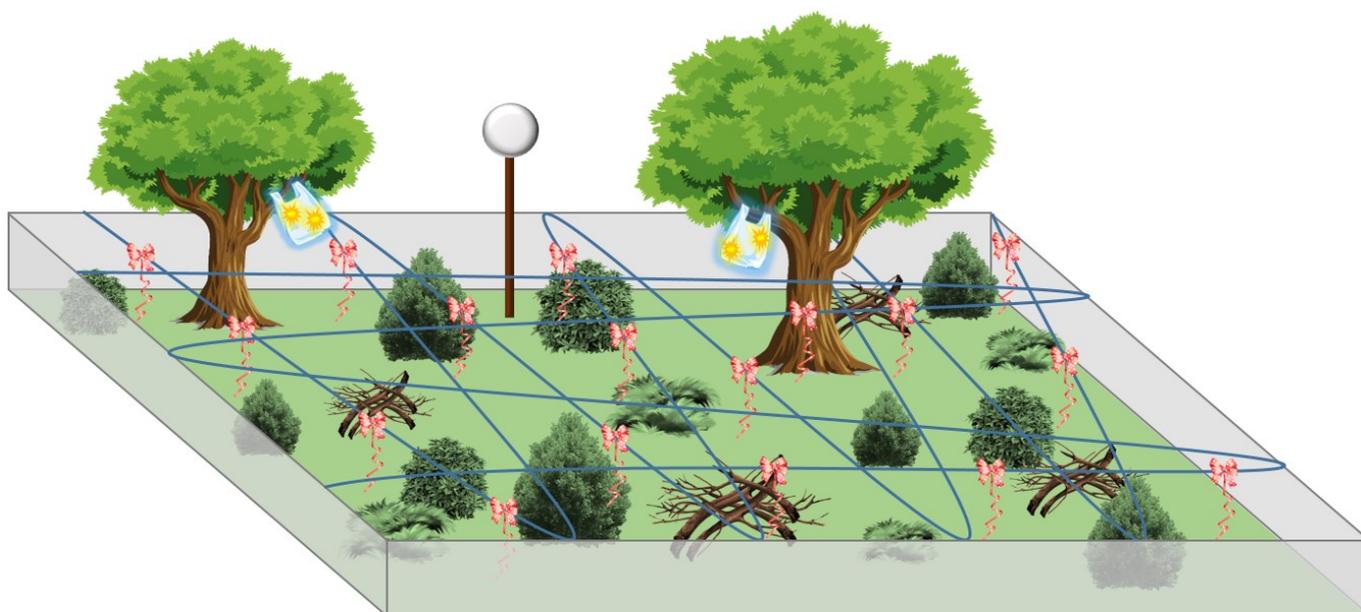
## LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

### Gêner la visibilité des rapaces

Les éclats de lumières inquiètent les oiseaux. Il est efficace d'installer des boules miroirs entre les perchoirs potentiels des rapaces et l'enclos. Attention : les rapaces s'accoutument à la présence de la boule miroir. Il faut donc la changer de place régulièrement (toutes les 6 à 9 semaines d'après le Fonds d'Intervention pour les Rapaces). Vous pouvez aussi installer des sacs plastiques sur lesquels sont fixés des lanières de plastique brillant, le tout fixé en hauteur, de façon à permettre au sac de se balancer et de tourner librement sur lui-même. Suspending des CDs est aussi efficace.

### Adopter un animal imposant

La présence imposante, par exemple, d'une oie, d'un dindon, d'une pintade, d'un coq, d'un nandou (détention soumise à réglementation) ou d'un chien (Patou) dans l'enclos des volailles dissuadera les prédateurs d'attaquer. Si un rapace pénètre malgré tout dans l'enclos, l'animal imposant pourra défendre les petites volailles. Il peut aussi émettre des cris d'alerte lorsqu'un prédateur s'approche. Les volailles ainsi prévenues peuvent donc se mettre à l'abri rapidement.



 Ficelle à tendre au-dessus de l'enclos

 Sac avec dispositif brillant

 Dispositif coloré accroché aux ficelles

 Boule miroir

Schéma d'un enclos aménagé pour éviter les attaques de rapaces © N Furon

### CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur <https://lpo.fr/mediation>

Ce document a été édité par la LPO France - Source « Fiche technique poulailler » (Association LOANA)  
Rédaction par N Furon (LPO)  
Relecture par B Viseux, S Thibaut-Lecornu (LPO)  
Photos © H Broguy, S Desbrosses, PascalunePhoto, E Barbelette, F Cahez, B Deceuninck



Agir pour  
la biodiversité